



RSM RHÔNE-ALPES
2bis, rue Tête d'Or
69 006 Lyon
Tél. : +33 (0)4 72 69 19 19

www.rsmfrance.fr

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA LOZERE

Siège social : 2 Boulevard du Soubeyran

48000 MENDE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
DU CFAI DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA LOZERE
INSTITUT DES METIERS HENRY GIRAL

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Aux membres élus,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Lozère, et en application de l'article R.6233-6 du code du Travail, nous avons établi le présent rapport portant sur le contrôle des comptes annuels de l'Institut des métiers Henry Giral, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau de la Chambre de Métiers. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

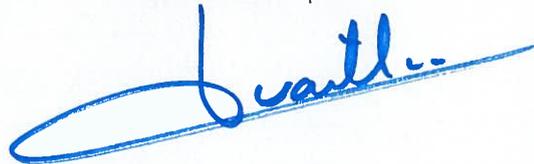
Nous formulons une réserve sur le point suivant :

Le CFA a enregistré cette année 93 882 € en « réserve spéciale d'investissement ZRR » correspondant à l'exonération des charges sociales applicables aux employeurs situés en Zone de Revitalisation Rurale.

Cette méthode d'enregistrement directement en capitaux propres n'est pas conforme au référentiel comptable. A notre avis cet avantage devrait apparaître au niveau du compte de résultat

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels de l'institut des métiers Henry Giral, centre de Formation d'Apprentis de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Lozère sont établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions réglementaires et comptables qui leur sont applicables.

Lyon, le 19 juin 2019
Le Commissaire aux Comptes
RSM Rhône-Alpes

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Vuillat', is written over a horizontal blue line.

Représenté par Pascal VUILLAT
Membre de la Compagnie
Régionale de LYON

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	38 042		38 042	27 042
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	94 696		94 696	94 696
	Constructions	6 158 445	3 490 700	2 667 745	2 798 239
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	1 072 168	948 714	123 454	87 449
	Autres immobilisations corporelles	569 276	544 859	24 417	31 790
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	7 932 627	4 984 273	2 948 354	3 039 215
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	34 212		34 212	32 481
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)					
Créances usagers et comptes rattachés	33 477		33 477	30 630	
Autres créances	303 218		303 218	353 354	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	50		50	50	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	9 382		9 382	14 587
	TOTAL (II)	380 338		380 338	431 102
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	8 312 966	4 984 273	3 328 692	3 470 317

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	31/12/2017
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	203 966	110 083
	Report à nouveau	(403 032)	(272 007)
	Résultat de l'exercice	(53 241)	(131 025)
	Total des fonds propres	(252 307)	(292 949)
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées	2 725 844	2 884 570
Total des autres fonds associatifs	2 725 844	2 884 570	
Total des fonds associatifs	2 473 537	2 591 621	
Provisions			
Provisions pour risques Provisions pour charges	66 076	75 494	
Total des provisions	66 076	75 494	
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés			
Total des fonds dédiés			
DETTES (1)			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	427 463	467 975	
Emprunts et dettes financières divers	1 905	2 401	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	190 458	167 533	
Dettes fiscales et sociales	143 019	129 393	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		24 666	
Autres dettes	26 234	11 235	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes	789 079	803 203	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	3 328 692	3 470 317	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(53 240,73)	(131 025,04)	
(1) Dont à moins d'un an	789 079	803 203	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

ENGAGEMENTS DONNES

Compte de Résultat

		Etat exprimé en euros	
		31/12/2018	31/12/2017
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	8 797	8 754
	Prestations de services	179 309	168 347
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	1 770 822	1 702 558
	Dons		
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	25 016	10 202
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	13 429	6 252
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	1 997 372	1 896 113
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	97 525	112 118
	Variation de stock	(2 428)	55
	Autres achats et charges externes	449 739	459 619
	Impôts, taxes et versements assimilés	58 926	60 272
	Rémunération du personnel	924 266	915 435
	Charges sociales	425 236	420 758
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	196 532	216 601
	Dotation aux provisions		7 559
	Autres charges	2 712	2 188
	Total des charges d'exploitation	2 152 508	2 194 604
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		(155 135)
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers		
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	7 063	7 081
Charges financières	2 - RESULTAT FINANCIER	(7 063)	(7 081)
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	(162 199)	(305 572)
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels	161 402	176 051
	Charges exceptionnelles	52 444	1 504
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	108 958	174 547
	Impôts sur les sociétés		
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		2 158 774	2 072 164
TOTAL DES CHARGES		2 212 015	2 203 189
EXCEDENT ou DEFICIT		(53 241)	(131 025)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole			

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Lozère

Note annexe aux comptes annuels 2018

Principes, règles, méthodes comptables

Notes sur le bilan et sur le compte de résultat

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau de la Chambre de Métiers en date du 3 Juin 2019 et soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

1 . PRINCIPES REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Les comptes annuels 2018 ont été arrêtés conformément à l'arrêté du 20 décembre 2012 avec application du référentiel comptable du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat.
- Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité des comptes ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :
 - continuité de l'exploitation
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
 - indépendance des exercices
- La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est celle des coûts historiques.
- Les comptes annuels englobent l'ensemble des annexes telles que préconisés par référentiel comptable.
- La comptabilité de la Chambre de Métiers de la Lozère est scindée en deux sections analytiques le CFA et les autres services CMA.
- Les documents financiers établis sont présentés sous forme globale consolidé CMA et CFA, un compte de liaison enregistre les mouvements financiers entre les deux services CMA et CFA.
- La présente note, partie intégrante des comptes annuels, a pour objet d'explicitier et commenter l'information financière produite.

2 . FAITS MAJEURS DE L EXERCICE 2018

Le résultat comptable consolidé de l'exercice 2018 ressort déficitaire de 16 101 euros. Se décomposant comme suit :

Déficit sur le service CFA de 53 241 euros et résultat de 37 140 euros pour la CMA.

La participation de la chambre de métiers au fonctionnement du CFA sur 2018 ressort à 34 958 euros. Elle a été plafonnée à 10% du montant du droit fixe de la Taxe pour Frais de Chambre de Métiers sur la base des orientations définies par la CRMA Occitanie.

L'exercice 2018 a été marqué par les éléments exceptionnels significatifs qui impactent le résultat :

- Eléments exceptionnels positifs sur la CMA :
 - Produits exceptionnels divers : 639 euros
 - Reprise provisions: 9 804 euros

- Eléments exceptionnels positifs sur le CFA :
 - Produits exceptionnels divers : 4 011 euros
- Eléments exceptionnels négatifs sur la CMA :
 - Perte provision ATAC 2016 : 16 553 euros
 - Perte subvention DEVECO de 2017 : 51 247 euros
 - Provision pour FEDER 2011 2012 2013 : 50 006 euros
- Eléments exceptionnels négatifs sur le CFA :
 - Néant

3 . NOTES SUR LE BILAN

1 . actif immobilisé :

- Terrains

Le détail des terrains inscrits au bilan comprend uniquement le terrain du CFA, ce terrain n'est pas amorti.

- Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis en linéaire sur un an.

- Immobilisations corporelles

Les immobilisations acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties suivant les valeurs d'usage, calculés suivant la technique de l'amortissement linéaire.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes comptables suivantes:

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Batiment Gros Œuvre	Linéaire	50 et 25 ans
Batiment Second Œuvre	Linéaire	15 ans
Batiment Honoraires	Linéaire	10 ans
Chaufferie Gros Œuvre	Linéaire	25 ans
Chaufferie Aménagements Intérieurs	Linéaire	25 ans
Chaufferie Honoraires	Linéaire	10 ans
Internat Gros Œuvre	Linéaire	25 ans
Internat Aménagements Intérieurs	Linéaire	25 et 15 ans

Internat Honoraires	Linéaire	10 ans
Aménagements Intérieurs	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Matériel pédagogique	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans
Logiciels	Linéaire	3 ans

- **Dotations aux amortissement**

Le montant de la dotation aux amortissements de l'exercice ressort au total à 207 584 euros.

Le montant de la dotation aux amortissements se répartie comme suit :

Sur la CMA dotation de 11 052 euros.

Sur le CFA dotation de 196 532 euros dont la charge est compensée par des reprises sur subventions de 161 402 euros.

- **Immobilisations en cours**

Ce compte s'élève à 38 042 euros, qui correspond aux honoraires d'architectes et bureaux d'études du nouveau Pole Agroalimentaire du CFA.

2 . créances clients :

Les créances enregistrées en comptes clients concernent les factures non recouvrées à la clôture de l'exercice pour 136 534 euros.

3 . stocks:

Les stocks sont valorisés à l'actif du bilan, de la façon suivante :

stock CFA 2018

1-MO Alimentaires				TTC
Boulangerie-Pâtisserie				702,92
Boucherie				980,83
Cuisine Pédagogique				550,00

Restau Pédagogique				1 854,58
		Total Métiers Bouche:		4 088,33
2-Autres MO				TTC
Auto				1 921,00
				3 223,00
Bois				2250
Coiffure				1 085,18
Couverture				3427
Electricité				516,84
Maçonnerie/Carrelage				2 241,12
Peinture				450
Plâtrier/Plaquiste				1 917,35
Sanitaire/Chaufferie/Métallerie				642,12
		Total Matières d'Œuvre:		17 673,61
3-Divers			TTC	TTC
Fuel:				4 773,60
Gaz :				6 615,00
Granulés :				396,00
Produits d'entretien :				665,00
		Total Divers:		12449.6

4 . autres créances – subventions à recevoir:

- **Etat et autres collectivités publiques**

Au 31 décembre 2018 cette rubrique concerne les subventions comptabilisées sur la base des arrêtés ainsi que de la Taxe pour Frais de Chambre de Métiers à recevoir enregistrée sur la base des informations communiquées par la CRMA .

A la CMA.....446 234 euros qui regroupe les subventions et la TFCMA.

Au CFA.....302 418 euros qui regroupe les subventions Région.

Dans le cadre d'un programme régional piloté par la Chambre Régionale des Métiers d'Occitanie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Lozère s'est engagée à réaliser des actions financées par des fonds européens. De par le principe de mutualisation des programmes d'action, la répartition des financements dépend de la réalisation des objectifs par chacune des chambres de métiers départementales.

Au jour de l'arrêté des comptes, la Chambre Régionale des Métiers d'Occitanie n'était pas en mesure de transmettre la répartition définitive des financements par Chambre départementale.

- **Produits à recevoir**

Néant.

5 . Disponibilités / compte de liaison :

- Disponibilité : solde des comptes bancaires Chambre de Métiers et CFA de 23 134.38 euros
- Le compte de liaison enregistre les mouvements financiers entre la CMA et le CFA, il apparaît soldé dans les comptes consolidés

6 . Subventions d'investissements :

Les subventions d'investissement constituant des financements extérieurs affectés à des éléments d'actif sont inscrites au passif du bilan et font l'objet d'une reprise en résultat en fonction des durées d'amortissements des biens subventionnés.

Le CFA est un service de la Chambre de Métiers.

Cette section particulière fait cependant l'objet de la présentation d'un bilan, d'un compte de résultat séparés, par une comptabilité distincte.

Au 31 décembre 2018, le montant des subventions reprises en résultat est de 161 402 euros.

Fin 2018, les totaux bruts des subventions d'investissements inscrits au passif du bilan se décomposent donc comme suit :

COMPTE 2018

TOTALITE CFA	Subventions	Dotation	Amortissements cumulés
ETAT CFA	1 597 651,81	60 872,57	506 314,20
REGION CFA	4 058 617,08	73619,34	2 992 342,6
AUTRES FONDS CFA	641 189,91	8 477,14	565 977,29
TAXE APPRENTISSAGE	102 916,72	0,00	102 916,72
DEPARTEMENT CFA	155 642,20	7 628,57	90 864,81
SUBVENTION CMA à CFA	690 505,03	10 804,38	244 160,98
TOTAL	7 246 522,75	161 402	4 502 576,4

Les subventions d'investissements sont comptabilisées sur la base des montants effectivement encaissés et amortis selon la méthode des composants ont été rapportés aux résultat conformément aux règles précisées dans le référentiel comptable du réseau des Chambres de Métiers.

- Les subventions sont rapportées aux résultats au même rythme que les amortissements de l'immobilisation.
- Le point de départ de l'amortissement de la subvention est concomitant avec celui du bien financé.
- Les subventions sur les terrains non amortissables en l'absence de clause d'inaliénabilité dans le contrat ont été reprises sur une durée de 10 ans.
- L'affectation et la reprise des subventions a été faite en fonction des tranches d'investissements définies par les financeurs.

7 . Provisions :

- Le montant des provisions retraite CFA est de 66 076 euros.
- Le montant des provisions retraite CMA est de 30 615 euros.
- Le nouveau statut des personnels de Chambre de Métiers et des CFA a été modifié par arrêté du 6 janvier 2009 et prévoit désormais dans son article 37 le versement d'indemnité de départ en retraite selon des critères d'ancienneté sur la base de 30 points par année d'ancienneté avec un plafond de 30 ans. Conformément au règlement comptable, la Chambre de Métiers enregistre comptablement les provisions pour départ en retraite dans ses comptes. Les contrats CDD et Vacataires sont exclus du calcul.

IRFMA de la Lozère
CFAI Henry Giral

Tableau d'amortissements COMPTE 2018

Libellé	CFA Immo. Valeur d'acquisition au 31/12/2017	CFA Acquisitions IMMOS en 2018	CFA Sorties IMMOS en 2018	CFA Immo. Valeur d'acquisition au 31/12/2018	Amortissements CUMULES au 31.12.2017	DOTATION 2018 C.F.A.I.	Amortissements CUMULES au 31.12.2018
Construction CFA	4 534 888,87			4 534 888,87	2 455 893,93	77 064,56	2 532 958,49
AAI CFA	1 603 887,33	19 668,60		1 623 555,93	884 643,71	73 097,77	957 741,48
Mat.Out. Pédago.CFA	1 003 238,09	68 930,16		1 072 168,25	915 788,82	32 924,96	948 713,78
Informatique Pédago CFA	67 964,94			67 964,94	49 053,95	9 292,77	58 346,72
Mob.Mat. Bureau CFA	464 870,67	6 072,00		470 942,67	464 254,91	769,44	465 024,35
Matériel de Transport	30 368,56			30 368,56	18 105,36	3 382,95	21 488,31
Achat Terrain	94 695,54			94 695,54			
TOTAL	7 799 914,00	94 670,76	0,00	7 894 584,76	4 787 740,68	196 532,45	4 984 273,13

IRFMA DE LA LOZERE - CFAI Henry GIRAL

Effectif 2018

code	Formation	Au 31/12/18
1022105	CUISINIER EN DESSERT DE RESTAURANT	5
1022107	BOULANGERIE SPECIALISEE	4
1023202	ZINGUERIE	0
1025507	MAINTENANCE DES SYSTEMES EMBARQUES DE L'AUTOMOBILE	6
45022109	ARTS DE LA CUISINE	2
45022110	BOUCHER (BP)	7
45023211	COUVREUR	5
45023212	MACON	2
45023409	CHARPENTIER BOIS	2
45025513	INSTALLATION EN EQUIPEMENTS ELECTRIQUES	
45025516	ELECTRICIEN(NE) (BP)	4
45033407	ARTS DU SERVICE ET COMMERCIALISAT° EN RESTAURAT°	1
45033608	COIFFURE	3
45033605	COIFFURE option A Styliste visagiste	
45033605	COIFFURE option B Coloriste Permanentiste	
50022130	CHARCUTIER TRAITEUR	8
50022131	CUISINE	23
50022135	BOUCHER	42
50022136	PATISSIER	14
50022137	BOULANGER	16
50022713	INSTALLATEUR THERMIQUE	2
50022715	MONTEUR INSTALLATIONS THERMIQUES	1
50023217	MACON	13
50023218	COUVREUR	11
50023317	INSTALLATEUR SANITAIRE	4
50023318	CARRELEUR MOSAISTE	3
50023319	PEINTRE APPLICATEUR DE REVETEMENT	8
50023323	PLATRIER PLAQUISTE	6
50023324	MONTEUR INSTALLATIONS SANITAIRES	2
50023437	EBENISTE	3
50023439	CHARPENTIER BOIS	8
50023441	MENUISIER FABRICANT	6
50025218	MAINTENANCE VEHICULES OPTION A VP	14
50025431	SERRURIER METALLIER	5
50025433	PEINTURE EN CARROSSERIE	1
50025434	REPARATION DES CARROSSERIES	11
50025523	PREPARATION REALISATION D'OUVRAGE ELECTRIQUES	2
5002524	ELECTRICIEN	3
50031215	EMPLOYÉ DE VENTE OPT A - PRODUITS ALIMENTAIRES	7
50031216	EMPLOYÉ DE VENTE OPT B - PDS ÉQUIPTS COURANTS	14
50033409	RESTAURANT	
50033412	COMMERCIALISATION ET SERVICES EN HOTEL-CAFE-RESTAU	7
50033610	COIFFURE	14
	TOTAL APPRENTIS	289
600xxxxx	PRÉ APPRENTIS	11
TOTAL Apprentis+DIMA		300



RSM RHÔNE-ALPES

2bis, rue Tête d'Or
69 006 Lyon
Tél. : +33 (0)4 72 69 19 19

www.rsmfrance.fr

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA LOZERE
Siège social : 2 Boulevard du Soubeyran
48000 MENDE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

A l'assemblée des élus de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Lozère,

OPINION AVEC RESERVE

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Lozère relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserves », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Lozère à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RESERVE

Motivation de la réserve

Le CFA a enregistré cette année 93 882 € en « réserve spéciale d'investissement ZRR » correspondant à l'exonération des charges sociales applicables aux employeurs situés en Zone de Revitalisation Rurale.

Cette méthode d'enregistrement directement en capitaux propres n'est pas conforme au référentiel comptable. A notre avis cet avantage devrait apparaître au niveau du compte de résultat

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Lozère constitue des provisions pour couvrir la perte de valeur de certains actifs ainsi que ses obligations en matière d'indemnités de départ à la retraite, telles que mentionnées dans l'annexe Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages les calculs effectués par la Chambre de Métiers, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie «Fondement de l'opinion avec réserve», Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la commission des finances et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Chambre de métiers à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau et vérifiés par la Commission des Finances.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

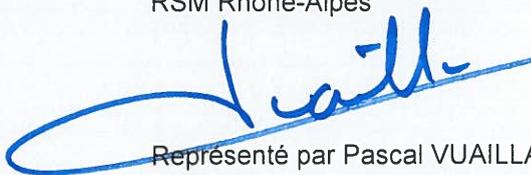
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Chambre de Métiers.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 19 juin 2019
Le Commissaire aux Comptes
RSM Rhône-Alpes



Représenté par Pascal VUAILLAT
Membre de la Compagnie
Régionale de LYON

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	38 042		38 042	27 042
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	94 696		94 696	94 696
	Constructions	8 424 902	5 684 344	2 740 558	2 875 692
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	1 350 555	1 227 101	123 454	87 449
	Autres immobilisations corporelles	825 842	784 591	41 251	55 036
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	3 735		3 735	3 735	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	10 737 772	7 696 036	3 041 736	3 143 649
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	34 212		34 212	32 481
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	137 843	17 225	120 619	159 709
	Autres créances	749 748	29 392	720 355	1 026 751
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	446 557		446 557	201 356	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	23 462		23 462	30 697
	TOTAL (II)	1 391 822	46 617	1 345 205	1 450 993
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	12 129 595	7 742 653	4 386 941	4 594 642

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	31/12/2017
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	346 515	252 632
	Report à nouveau	245 522	340 613
	Résultat de l'exercice	(16 100)	(95 090)
	Total des fonds propres	575 937	498 154
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées	2 725 844	2 884 570
Total des autres fonds associatifs	2 725 844	2 884 570	
Total des fonds associatifs	3 301 781	3 382 724	
Provisions			
Provisions pour risques		66 559	
Provisions pour charges	96 691	115 913	
Total des provisions	96 691	182 472	
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés			
Total des fonds dédiés			
DETTES (1)			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	427 463	467 975	
Emprunts et dettes financières divers	8 004	7 173	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	263 860	273 119	
Dettes fiscales et sociales	285 375	276 823	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	3 768	4 356	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes	988 469	1 029 446	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	4 386 941	4 594 642	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(16 100,22)	(95 090,46)	
(1) Dont à moins d'un an	988 469	1 029 446	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	31/12/2017
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	8 797	8 754
	Prestations de services	435 732	469 340
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	1 946 258	2 077 189
	Dons	9	27
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	46 916	33 692
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	23 872	228 006
	Autres produits	744 660	618 364
Total des produits d'exploitation	3 206 243	3 435 372	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	97 525	112 118
	Variation de stock	(2 428)	55
	Autres achats et charges externes	681 842	822 107
	Impôts, taxes et versements assimilés	140 144	144 445
	Rémunération du personnel	1 419 324	1 405 580
	Charges sociales	652 442	642 059
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	207 584	225 258
	Dotation aux provisions	17 225	105 236
	Autres charges	121 502	121 412
	Total des charges d'exploitation	3 335 158	3 578 270
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		(128 915)	(142 898)
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		215
	Intérêts et produits financiers		
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	7 374	7 081
2 - RESULTAT FINANCIER		(7 374)	(6 866)
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)		(136 289)	(149 764)
Charges financières	Produits exceptionnels	279 209	176 051
	Charges exceptionnelles	156 315	135 015
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		122 893	41 037
Impôts sur les sociétés		2 706	2 916
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			16 553
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		3 485 453	3 628 191
TOTAL DES CHARGES		3 501 553	3 723 281
EXCEDENT ou DEFICIT		(16 100)	(95 090)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole			

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Lozère

Note annexe aux comptes annuels 2018

Principes, règles, méthodes comptables

Notes sur le bilan et sur le compte de résultat

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau de la Chambre de Métiers en date du 3 Juin 2019 et soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

1 . PRINCIPES REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Les comptes annuels 2018 ont été arrêtés conformément à l'arrêté du 20 décembre 2012 avec application du référentiel comptable du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat.
- Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité des comptes ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :
 - continuité de l'exploitation
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
 - indépendance des exercices
- La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est celle des coûts historiques.
- Les comptes annuels englobent l'ensemble des annexes telles que préconisées par référentiel comptable.
- La comptabilité de la Chambre de Métiers de la Lozère est scindée en deux sections analytiques le CFA et les autres services CMA.
- Les documents financiers établis sont présentés sous forme globale consolidé CMA et CFA, un compte de liaison enregistre les mouvements financiers entre les deux services CMA et CFA.
- La présente note, partie intégrante des comptes annuels, a pour objet d'explicitier et commenter l'information financière produite.

2 . FAITS MAJEURS DE L EXERCICE 2018

Le résultat comptable consolidé de l'exercice 2018 ressort déficitaire de 16 101 euros. Se décomposant comme suit :

Déficit sur le service CFA de 53 241 euros et résultat de 37 140 euros pour la CMA.

La participation de la chambre de métiers au fonctionnement du CFA sur 2018 ressort à 34 958 euros. Elle a été plafonnée à 10% du montant du droit fixe de la Taxe pour Frais de Chambre de Métiers sur la base des orientations définies par la CRMA Occitanie.

L'exercice 2018 a été marqué par les éléments exceptionnels significatifs qui impactent le résultat :

- Eléments exceptionnels positifs sur la CMA :
 - Produits exceptionnels divers : 639 euros
 - Reprise provisions: 9 804 euros

- Eléments exceptionnels positifs sur le CFA :
 - Produits exceptionnels divers : 4 011 euros
- Eléments exceptionnels négatifs sur la CMA :
 - Perte provision ATAC 2016 : 16 553 euros
 - Perte subvention DEVECO de 2017 : 51 247 euros
 - Provision pour FEDER 2011 2012 2013 : 50 006 euros
- Eléments exceptionnels négatifs sur le CFA :
 - Néant

3 . NOTES SUR LE BILAN

1 . actif immobilisé :

- Terrains

Le détail des terrains inscrits au bilan comprend uniquement le terrain du CFA, ce terrain n'est pas amorti.

- Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis en linéaire sur un an.

- Immobilisations corporelles

Les immobilisations acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties suivant les valeurs d'usage, calculés suivant la technique de l'amortissement linéaire.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes comptables suivantes:

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Batiment Gros Œuvre	Linéaire	50 et 25 ans
Batiment Second Œuvre	Linéaire	15 ans
Batiment Honoraires	Linéaire	10 ans
Chaufferie Gros Œuvre	Linéaire	25 ans
Chaufferie Aménagements Intérieurs	Linéaire	25 ans
Chaufferie Honoraires	Linéaire	10 ans
Internat Gros Œuvre	Linéaire	25 ans
Internat Aménagements Intérieurs	Linéaire	25 et 15 ans

Internat Honoraires	Linéaire	10 ans
Aménagements Intérieurs	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Matériel pédagogique	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans
Logiciels	Linéaire	3 ans

- **Dotations aux amortissement**

Le montant de la dotation aux amortissements de l'exercice ressort au total à 207 584 euros.

Le montant de la dotation aux amortissements se répartie comme suit :

Sur la CMA dotation de 11 052 euros.

Sur le CFA dotation de 196 532 euros dont la charge est compensée par des reprises sur subventions de 161 402 euros.

- **Immobilisations en cours**

Ce compte s'élève à 38 042 euros, qui correspond aux honoraires d'architectes et bureaux d'études du nouveau Pole Agroalimentaire du CFA.

2 . créances clients :

Les créances enregistrées en comptes clients concernent les factures non recouvrées à la clôture de l'exercice pour 136 534 euros.

3 . stocks:

Les stocks sont valorisés à l'actif du bilan, de la façon suivante :

stock CFA 2018

1-MO Alimentaires				TTC
Boulangerie-Pâtisserie				702,92
Boucherie				980,83
Cuisine Pédagogique				550,00

Restau Pédagogique			1 854,58
		Total Métiers Bouche:	4 088,33
2-Autres MO			TTC
Auto			1 921,00
			3 223,00
Bois			2250
Coiffure			1 085,18
Couverture			3427
Electricité			516,84
Maçonnerie/Carrelage			2 241,12
Peinture			450
Plâtrier/Plaquiste			1 917,35
Sanitaire/Chaufferie/Métallerie			642,12
		Total Matières d'Œuvre:	17 673,61
3-Divers		TTC	TTC
Fuel:			4 773,60
Gaz :			6 615,00
Granulés :			396,00
Produits d'entretien :			665,00
		Total Divers:	12449.6

4 . autres créances – subventions à recevoir:

- **Etat et autres collectivités publiques**

Au 31 décembre 2018 cette rubrique concerne les subventions comptabilisées sur la base des arrêtés ainsi que de la Taxe pour Frais de Chambre de Métiers à recevoir enregistrée sur la base des informations communiquées par la CRMA .

A la CMA.....446 234 euros qui regroupe les subventions et la TFCMA.

Au CFA.....302 418 euros qui regroupe les subventions Région.

Dans le cadre d'un programme régional piloté par la Chambre Régionale des Métiers d'Occitanie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Lozère s'est engagée à réaliser des actions financées par des fonds européens. De par le principe de mutualisation des programmes d'action, la répartition des financements dépend de la réalisation des objectifs par chacune des chambres de métiers départementales.

Au jour de l'arrêté des comptes, la Chambre Régionale des Métiers d'Occitanie n'était pas en mesure de transmettre la répartition définitive des financements par Chambre départementale.

- **Produits à recevoir**

Néant.

5 . Disponibilités / compte de liaison :

- Disponibilité : solde des comptes bancaires Chambre de Métiers et CFA de 23 134.38 euros
- Le compte de liaison enregistre les mouvements financiers entre la CMA et le CFA, il apparaît soldé dans les comptes consolidés

6 . Subventions d'investissements :

Les subventions d'investissement constituant des financements extérieurs affectés à des éléments d'actif sont inscrites au passif du bilan et font l'objet d'une reprise en résultat en fonction des durées d'amortissements des biens subventionnés.

Le CFA est un service de la Chambre de Métiers.

Cette section particulière fait cependant l'objet de la présentation d'un bilan, d'un compte de résultat séparés, par une comptabilité distincte.

Au 31 décembre 2018, le montant des subventions reprises en résultat est de 161 402 euros.

Fin 2018, les totaux bruts des subventions d'investissements inscrits au passif du bilan se décomposent donc comme suit :

COMPTE 2018

TOTALITE CFA	Subventions	Dotation	Amortissements cumulés
ETAT CFA	1 597 651,81	60 872,57	506 314.20
REGION CFA	4 058 617.08	73619.34	2 992 342.6
AUTRES FONDS CFA	641 189.91	8 477.14	565 977.29
TAXE APPRENTISSAGE	102 916,72	0,00	102 916,72
DEPARTEMENT CFA	155 642,20	7 628,57	90 864.81
SUBVENTION CMA à CFA	690 505,03	10 804.38	244 160.98
TOTAL	7 246 522.75	161 402	4 502 576.4

Les subventions d'investissements sont comptabilisées sur la base des montants effectivement encaissés et amortis selon la méthode des composants ont été rapportés aux résultat conformément aux règles précisées dans le référentiel comptable du réseau des Chambres de Métiers.

- Les subventions sont rapportées aux résultats au même rythme que les amortissements de l'immobilisation.
- Le point de départ de l'amortissement de la subvention est concomitant avec celui du bien financé.
- Les subventions sur les terrains non amortissables en l'absence de clause d'inaliénabilité dans le contrat ont été reprises sur une durée de 10 ans.
- L'affectation et la reprise des subventions a été faite en fonction des tranches d'investissements définies par les financeurs.

7. Provisions :

- Le montant des provisions retraite CFA est de 66 076 euros.
- Le montant des provisions retraite CMA est de 30 615 euros.
- Le nouveau statut des personnels de Chambre de Métiers et des CFA a été modifié par arrêté du 6 janvier 2009 et prévoit désormais dans son article 37 le versement d'indemnité de départ en retraite selon des critères d'ancienneté sur la base de 30 points par année d'ancienneté avec un plafond de 30 ans. Conformément au règlement comptable, la Chambre de Métiers enregistre comptablement les provisions pour départ en retraite dans ses comptes. Les contrats CDD et Vacataires sont exclus du calcul.

